



## Licence Psychologie

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Psychologie. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02026923

**HAL Id: hceres-02026923**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026923>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Psychologie

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Psychologies, éducations, enseignement

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence de *Psychologie* est adossée à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences Humaines, Sociales et Philosophie de l'Université Picardie Jules Verne (UPJV) et existe depuis la rentrée 1971. Les différents domaines de la *Psychologie* sont dispensés (de la psychologie clinique à la neuropsychologie en passant par la psychologie interculturelle) ce qui permet aux étudiants de mesurer la diversité des champs en *Psychologie* et des orientations professionnelles envisageables après cette formation. Elle est intégrée au champ *Psychologies, éducations, enseignement*, et son intégration à ce champ semble bien pensée si le lien avec les « sciences dures » et, plus particulièrement, avec les formations en *Santé* est conservé. Elle attire de nombreux étudiants en formation initiale et continue, principalement issus de la région et affiche des effectifs croissants depuis 2010 (834 étudiants en 2009-2010 et 1369 étudiants inscrits pour l'année 2015-2016). Cette formation vise prioritairement à préparer les étudiants au niveau master pour obtenir le titre de psychologue (bac + 5), mais permet également la préparation et l'accès à une palette large de métiers dans les domaines de *l'Éducation, de la santé, et du social*. Les étudiants peuvent également se réorienter en troisième année de licence (L3) vers la Licence professionnelle (LP) *Accueil de publics aux besoins spécifiques* de l'UPJV.

## Analyse

### Objectifs

La licence de *Psychologie* permet aux étudiants d'acquérir des connaissances de plus en plus spécifiques en Psychologie de la première année de licence (L1) à la troisième année de licence (L3). Les compétences disciplinaires regroupent les différents domaines de la psychologie : clinique, psychopathologie, interculturelle, travail et ergonomie, sociale, développement, cognitive et expérimentale, neuropsychologie ainsi que des compétences associées comme les neurosciences et les statistiques. Des enseignements transversaux et préprofessionnels sont également dispensés. Différents pré-requis généraux sont nécessaires, au vu des compétences requises dans des domaines variés et probablement de la provenance des étudiants intégrant la L1, mais le dossier ne donne pas d'éléments sur ce point. L'objectif principal de la Licence de *Psychologie* est de conduire les étudiants au niveau Master (i.e., Master de *Psychologie*) dans le but d'obtenir le titre de psychologue (décret du 3 février 2005). D'autres orientations pour les étudiants sont cependant possibles après la Licence soit vers les métiers du social ou de l'éducation (professeur des écoles, éducateur spécialisé), soit vers des métiers liés à la sphère économique (Marketing, Ressources Humaines, etc). Il est également possible pour les étudiants de se réorienter vers la LP de l'UPJV *Accueil de publics aux besoins spécifiques*.

Organisation
<p>La Licence de <i>Psychologie</i> respecte le cadre d'une architecture progressive en termes de compétences disciplinaires de la première année de licence (L1) à la troisième année de licence (L3). Le nombre total d'heures pour la Licence est de 1387h (ce qui est un peu en deçà des 1500 heures requises) mais la formation apporte néanmoins les compétences attendues. Globalement, six catégories d'Unités d'Enseignements (UE) caractérisent cette formation : des Unités Fondamentales comprenant des enseignements sur les différents domaines de la psychologie et les neurosciences (le nombre d'heures augmentant de la L1 à la L3 pour une spécialisation progressive), des Unités sur les questions contemporaines (102h en L1), des UE sur les outils (1 UE par semestre pour les trois années), de la Méthodologie (24h en L1, 36h en L2 et 24h en L3), des UE portant sur le Projet Professionnel Personnel (24h en L1 et 15h en L3) ainsi que des UE libres (12h par année de licence).</p> <p>En L1, des enseignements pluridisciplinaires sont dispensés (provenant des trois autres départements de l'UFR : Sociologie-Ethnologie-Démographie, Philosophie, Sciences de l'Éducation - Sciences Sanitaires et sociales, autorisant des passerelles entre les différentes mentions de Licence à la fin du semestre 1 et en fin de semestre 2. Des enseignements libres, une UE langue vivante et des enseignements de statistiques et d'informatique sont également dispensés. La L1 apporte des enseignements disciplinaires englobant l'ensemble des champs de la psychologie. Enfin, deux Unités d'enseignements apportent des connaissances sur le fonctionnement de l'Université, sur apprendre à travailler, et des compétences en informatique : l'UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU : 12h) et le Certificat Informatique et internet (C2i) dont la validation s'effectue en fin de la L1. Un module de 5h portant sur l'Initiation aux ressources et outils de la bibliothèque universitaire (IROBU) apporte aux étudiants des connaissances sur l'utilisation de la documentation scientifique.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement dans l'environnement reste un peu trop local. Le dossier ne mentionne aucun lien avec les entreprises, les hôpitaux de la région ou d'autres régions, ce qui est dommageable pour intégrer les étudiants dans des lieux de stages.</p> <p>Au niveau socio-professionnel, seul des liens existent avec les professionnels (psychologues de la région) qui sont sollicités pour participer à des enseignements dans cette formation. Les enseignants-chercheurs ont également des liens avec d'autres formations (école d'orthophonie, ESPE, licence professionnelles, faculté de Pharmacie et de médecine). Le recrutement des étudiants est principalement régional.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe est largement sous dotée en personnels enseignants-chercheurs et la proportion de professeurs est faible par rapport au nombre de maitres de conférences. Les enseignements dispensés par des enseignants d'autres UFR ou des vacataires est trop importante : 33 intervenants d'autres UFR sont recrutés et 28 vacataires pour effectuer les enseignements. Le document ne fait pas référence au personnel administratif de scolarité en appui aux enseignants-chercheurs.</p> <p>Plus spécifiquement, l'équipe statutaire est composée de 8 Professeurs (le dossier mentionne également 4 Professeurs émérites mais ces derniers ne font plus d'enseignements, ni ne participent aux tâches administratives), 22 Maitres de Conférences, 1 PAST (Professeur Associé) et 1 ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche). D'autres ATER sont recrutés pour remplacer temporairement des enseignants partant à la retraite. Chaque enseignant-chercheur a une responsabilité dans le cadre de la Licence et la charge semble très lourde. On peut se demander si cette distribution des responsabilités ne conduit pas l'équipe à une perte d'efficacité liée aux difficultés de coordination. Le tableau mentionne même plus de responsables que d'enseignants chercheurs (35 responsables pour un total de 31 enseignants-chercheurs titulaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 responsable du département en assure la coordination ;</li> <li>- 1 responsable référent pour les actions de réussite en première année de licence (L1) (dispositifs pérennes après le Plan Réussite Licence) ;</li> <li>- Chaque Unité d'Enseignement a un responsable (9 Unités d'enseignements sont mentionnées) ;</li> <li>- Pour chaque année de licence, il y a un référent pédagogique ;</li> <li>- 1 enseignant-chercheur assure la responsabilité du développement de la mobilité internationale ;</li> <li>- 9 enseignants-chercheurs participent à des activités d'orientation active hors Université (forums, salons, rencontre BIOIP/Lycées) ;</li> <li>- 3 enseignants-chercheurs font partie de la commission pour la validation d'Etudes et validation des acquis de l'expérience ;</li> <li>- 4 enseignants-chercheurs participent à des missions partenariales, en relation avec l'environnement ;</li> <li>- 4 enseignants-chercheurs participent à l'organisation de visites pédagogiques en groupe (visites d'entreprise, d'institution culturelle).</li> </ul> <p>Chaque fin de semestre, une réunion regroupant les enseignants-chercheurs, les vacataires, les étudiants délégués, et les personnels administratifs permet de faire le bilan du semestre ou de l'année au niveau du fonctionnement (cela semble correspondre à la mise en place du conseil de perfectionnement, mais le dossier ne le précise pas).</p>

<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Depuis 2012, les effectifs augmentent de manière régulière en première année de licence (L1) (les effectifs en deuxième année de licence (L2) et troisième année de licence (L3) restant à peu près constants). La rentrée 2015 a compté 844 étudiants en L1. La principale poursuite d'études des étudiants est le <i>Master Sciences Humaines et Sociales</i> (SHS) mention <i>Psychologie</i>. Bien que d'autres possibilités s'offrent aux étudiants (métiers de l'éducation ou métiers du social et licences professionnelles), cela reste marginal par rapport à l'entrée en master 1. En 2012-2013 : 113 étudiants intégraient le master 1 et en 2013-2014 : 156 étudiants intégraient le master 1.</p> <p>Il apparaît un très faible taux de réussite en L1 depuis 2012, conséquence directe de la disparition du financement des universités dans le cadre du Plan Réussite Licence. Ceci contraste avec le nombre croissant d'étudiants : en 2012-2013 : 35,7 % de réussite ; en 2014-2015 : 37,5 % ; pour les deuxièmes et troisièmes années de licences, les taux de réussite restent assez constants (pour la L2 : en 2012-2013 : 70 % de réussite ; en 2014-2015 : 66,7 % : pour la L3 : en 2012-2013 : 81,9 % de réussite ; en 2014-2015 : 84,2 %). Le taux de réussite en L3 reste bon.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Chaque enseignant-chercheur de la formation est rattaché à un laboratoire de l'UPJV (les intitulés ne sont pas précisés dans le dossier, ni l'Ecole Doctorale de rattachement) et plusieurs dispositions pour une formation à la recherche sont à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une initiation à la recherche en première année de licence (L1) et deuxième année de licence (L2) par des participations à des expériences et des enquêtes des enseignants-chercheurs qui donnent lieu à une accumulation de points pour les étudiants.</li> <li>- En troisième année de licence (L3) : des mini-mémoires (ou dossiers) à réaliser avec la description des principales étapes de la recherche.</li> </ul> <p>La présentation pour les trois années d'articles scientifiques en français et en anglais par les étudiants.</p> <p>Les étudiants ont également la possibilité d'assister aux journées thématiques (2 à 3 par an) organisées par les enseignants-chercheurs, et à des séminaires des équipes de recherche ou des actions de vulgarisation (fête de la science).</p> <p>Si la place de la recherche semble importante dans la formation, un plus serait de proposer aux étudiants de L3 des stages de recherche obligatoires qui pourrait donner lieu à des European credits transfer system (ECTS), la principale poursuite des études des étudiants étant le master.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Il serait nécessaire que des unités d'enseignements pré-professionnalisantes soient intégrées durant tout le cursus (de la première année à la troisième année de licence (L1 à la L3), bien que des professionnels (vacataires) participent à l'enseignement.</p> <p>En L1, les étudiants ont une unité d'enseignement de présentation des métiers de la psychologie (UE Projet Professionnel Personnalisé). Les cours magistraux sont également illustrés par des témoignages de psychologues ou de professionnels de la psychologie.</p> <p>L'Unité d'enseignement « Sensibilisation au monde du travail » en L3 et au semestre 6 (rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation pour recherche de stages) sensibilise les étudiants à leur avenir professionnel, mais on peut se demander si cette Unité d'Enseignement ne pourrait pas être intégrée en L2 ou au premier semestre de la L3.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La prise en compte des stages dans l'évaluation de la Licence (par des European credits transfer system (ECTS) ainsi qu'un encadrement personnalisé serait nécessaire et manque à la formation.</p> <p>Le dossier mentionne cependant des stages d'observation dès la première année de licence (L1) mais qui ne sont pas obligatoires (quel que soit le niveau de Licence). En moyenne, 50 étudiants font des stages pour l'ensemble de la Licence ce qui rapporté aux 1500 étudiants reste une proportion bien faible.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>La place de l'international est à développer malgré le fait que la Direction des Affaires Internationales de l'UPJV soit un appui pour la mobilité des étudiants et que le département de <i>Psychologie</i> ait un responsable enseignant pour l'international.</p> <p>Il n'y a pas de dispositions particulières pour diversifier et internationaliser le corps enseignant et les personnels administratifs. La mobilité étudiante (entrante et sortante) via les échanges Erasmus et Crepuq (pour l'Amérique du Nord) a cependant été multipliée par trois depuis 2012. Ce nombre reste toutefois modeste. De plus le nombre d'étudiants entrants est presque le double des étudiants sortants pour les mêmes destinations. Ainsi, pour l'Espagne : 13</p>

étudiants entrants contre 7 seulement sortants (en L2, L3 et M1), pour l'Allemagne : 10 étudiants entrants contre 3 sortants (L3 et M1). Il n'y a aucune mobilité étudiante pour les pays Nord Américains ou d'Amérique du Sud où la psychologie est pourtant très développée.

On peut donc considérer qu'il y a un déficit important du côté de la mobilité sortante (les chiffres englobent le M1 : seulement 25 mobilités sortantes pour l'ensemble de la licence et le master). Ce point est à corrélérer à l'enseignement des langues : Il est fait usage de l'anglais dès la L1 pour des travaux sur des articles en anglais mais sur la totalité du cursus, les étudiants n'ont que 48 heures d'enseignement des langues (pas d'enseignement d'anglais en semestre 4 et 5). Ceci reste très insuffisant si l'objectif est de faire progresser l'étudiant et de lui permettre de partir à l'étranger.

Pour pallier ce manque d'internationalisation, des rencontres se font entre des enseignants du département et le directeur de la Maison des Langues (MDL) afin de répondre de manière plus adaptée aux étudiants et à leur besoin en anglais. Des collaborations sont en cours et des objectifs pour valoriser l'anglais pour les prochaines maquettes sont en discussion (demande de certification en langue, mise en place de groupes de niveaux avec un enseignement spécialisé, cours d'anglais en master). On peut cependant se demander si l'auto-formation peut réellement remplacer un enseignement des langues.

### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

C'est un problème majeur pour cette licence, car il n'y a pas de politique spécifique de recrutement et pas de capacité d'accueil limitée, ce qui serait nécessaire avec plus de 1500 étudiants (de la licence première année au master en 2015). Le dossier mentionne cependant qu'une réflexion est en cours pour une régulation des inscriptions en licence première année. Le recrutement est donc classique (procédure APB, transfert de dossiers, chaîne d'inscription de l'université, réorientation à l'issue du premier semestre de la convention PACES, ou par Validation des Acquis).

Des passerelles sont aménagées à la fin de chaque semestre :

- Fin du premier semestre de la licence 1 : des passerelles sont possibles vers les formations des autres UFR (sociologie, Philosophie, ou vers la discipline suivie dans les UE libres »), une réorientation est également envisageable vers l'ESPE (métiers de l'éducation).

- pour la fin de la licence deuxième année : le passage vers la LP *Accueil de Publics aux besoins spécifiques* est possible, des commissions de validation des études et des acquis de l'expérience (pour équivalences) sont également mises en place.

Plusieurs dispositifs pour l'aide à la réussite sont proposés faisant suite au Plan Réussite Licence (instauré en 2010-2011 mais abandonné faute de moyens budgétaires) :

- Organisation d'une semaine de pré-rentrée (informations sur l'université et son fonctionnement, sur les modules de méthodologie, accompagnement pour la validation des modules C2I et IROBU), dédoublement des cours magistraux (CM), mise en ligne des enseignements et des annales d'examen.

- Opération « Ambassadeurs : 220 lycéens pour 220 étudiants », pour promouvoir l'égalité de l'accès à l'information. Permanences de demi-journées pour 44 lycées de la région Picardie pour les élèves de terminale. 220 étudiants sont tuteurs de 220 lycéens, et 40 heures de tutorat individualisé (par des étudiants inscrits au moins en licence 3) sont proposées.

- Présentation des spécialités de master en fin de licence 3.

- Multiplication des canaux de communication aux étudiants au sein de l'UFR (écrans plasma, listes de diffusion, panneaux d'affichages, ...).

- Livret distribué aux étudiants (informations pratiques et pédagogiques).

### Modalités d'enseignement et place du numérique

Les Unités d'Enseignement sont semestrialisées, et constituées de Cours Magistraux et/ou de Travaux Dirigés. La présence aux travaux dirigés est obligatoire comme pour la plupart des formations. Des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap (pour enseignement et examens) existent avec deux enseignants référents handicap qui sont désignés pour l'UFR mais dont un fait partie du département de Psychologie. Des dispenses d'assiduité sont également possibles pour les étudiants salariés et sportifs de haut niveau ainsi que les jeunes parents. La Validation d'Acquis de l'Expérience est effectuée par un jury qualifié.

Le dossier mentionne une évolution constante de la place du numérique, ce qui est très positif. L'espace Numérique de travail (ENT) est disponible pour les étudiants, les enseignants et les personnels, dans lequel un ensemble d'informations est donné. L'ENT inclut :

la plateforme pédagogique INES (contenus de cours, outils collaboratifs...);

le QCM direct : outil de l'université correction automatisée de QCM ;

un logiciel Anti-plagiat ;

pour les langues : le Visa Langues (parcours virtuel personnalisé avec tests de positionnement) ;

pour l'usage des technologies de l'information et de la communication : tests de positionnements possibles, et accès aux *podcasts* du C2I.

Un ingénieur pédagogique a été recruté avec la participation des enseignants à des séminaires de formation pédagogique.

Des équipements des salles pour projection audiovisuelle et réseau WIFI-UPJV sont accessibles et la création d'une page Facebook pour le département de psychologie, plus la mise en place d'un compte Twitter pour diffuser l'information aux étudiants et au grand public sont en cours de préparation.

Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont communiquées aux étudiants par affichage et sous forme de fichiers téléchargeables sur le site de l'UFR avant le début de l'année universitaire (en juillet) suite au vote du CFVU (général à l'UFR). Un second document spécifique au département de psychologie est élaboré et précise la liste des UE et pour chaque session d'examen le type d'épreuve, la durée, le nombre de European credits transfer system (ECTS) alloué.</p> <p>L'évaluation des connaissances s'effectue de manière classique selon deux sessions. Les UE sont évaluées par des épreuves terminales orales ou écrites (licence 1 : 50 %, licence 2 : 37 %, licence 3 : 28 %), par du contrôle continu (licence 1 : 25 %, licence 2 : 42 % et licence 3 : 24 %) ou par la combinaison des 2 (licence 1 : 25 %, licence 2 : 21 %, licence 3 : 48 %). Cependant, vu l'effectif imposant de licence 1, le contrôle continu est privilégié en licence 2 et licence 3. Pour les unités d'enseignement en contrôle continu, des modalités spécifiques sont prévues pour les dispensés d'assiduités.</p> <p>Une UE est validée si la note est égale à 10/20 (pour UE sans élément pédagogique) ou quand la moyenne des éléments pédagogiques est égale à 10/20. Une compensation est effectuée pour une UE au sein du semestre, si la moyenne du semestre est supérieure ou égale à 10/20. Chaque année de licence est validée si les deux semestres sont validés. Il n'existe pas de compensation entre les années de Licence.</p> <p>Les jurys d'examen sont composés du président (responsable d'année), de trois enseignants qui participent à la formation et d'une personnalité extérieure à l'université.</p> <p>Le jury du diplôme de licence est composé des trois responsables d'année, et du responsable de licence.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences sont définies conformément aux préconisations et aux attentes des professionnels des métiers de la psychologie.</p> <p>L'annexe descriptive au diplôme est délivrée aux étudiants avec le diplôme (documents joints et complets). Les compétences à l'issue de la licence sont listées et bien précises. Un livret est donné aux étudiants avec les informations pratiques et pédagogiques. Une fiche RNCP mentionne les compétences à acquérir.</p>
Suivi des diplômés
<p>Cette rubrique est peu renseignée. Le BIOIP (Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) de l'université ne donne aucune information sur le suivi des étudiants en licence. Les données du suivi des diplômés fournies par l'Université concernent seulement les licences professionnelles. Le tableau présenté dans le dossier ne renseigne que les effectifs de la licence 3 et du master 1, et ne permet donc pas de calculer le taux de poursuite d'études.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Pour la licence, le conseil de perfectionnement est mis en place et il comprend onze membres dont des représentants du monde socio-professionnel, des enseignants responsables des années de licence, le directeur du département, les étudiants délégués des trois années de licence, des représentants d'associations étudiants. Fin 2016, a été mis en place le premier conseil. En revanche, il n'est pas mentionné dans le dossier de représentant administratif dans ce conseil.</p> <p>Des réunions semestrielles sont également organisées avec les responsables des années de licence, les étudiants délégués, et les enseignants de la formation. Un système d'évaluation des enseignements a été mis en place par l'université et c'est le service Universitaire de Pédagogie (SUP) qui organise des enquêtes par questionnaire.</p> <p>Deux enquêtes ont été faites en 2009-2010 et 2011-2012. En mars 2016, une nouvelle enquête sera proposée. Les rapports issus de ces enquêtes sont distribués aux responsables des départements et au responsable de la licence concernés.</p> <p>Le responsable du diplôme organise chaque semestre l'évaluation des enseignements au sein de la Commission d'Evaluation de la Formation (CEF) (avec étudiants, enseignants et personnels administratifs). Cette synthèse est transmise à l'UFR et validée par le conseil de département pour améliorer la formation.</p> <p>Il semble que plusieurs réunions soient organisées pour permettre de faire le bilan de la formation. Multiplier les réunions n'est peut-être pas la meilleure solution, il serait peut-être plus efficace de cibler sur deux réunions par an, pour faire un bilan plus précis de la formation.</p>



## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une spécialisation progressive de la licence de la première à la troisième année.
- Des passerelles possibles dès le semestre 1.
- Une bonne attractivité de la formation.
- La place importante du numérique
- Un bon taux de réussite en licence 3 ce qui atteste d'une équipe pédagogique efficace et attentive.

### Points faibles :

- Les stages ne sont pas obligatoires pour la licence 3.
- L'ancrage socio-professionnel est trop local.
- L'encadrement insuffisant, notamment en nombre de titulaires, au vu des effectifs pléthoriques.
- L'absence de suivi des diplômés.

### Avis global et recommandations :

Cette formation est bonne et bien équilibrée pour les étudiants, ce qui reflète bien la diversité des approches et des usages de la discipline. Elle est bien insérée dans le contexte local universitaire et professionnel, mais il serait nécessaire d'élargir le positionnement de la formation à un niveau national et international.

Il semble indispensable, pour maintenir la formation à ce niveau de qualité, soit d'envisager un redimensionnement de l'équipe pédagogique (recrutement d'enseignants-chercheurs), soit de réfléchir à la mise en place d'une capacité d'accueil limitée.

Il serait nécessaire, au niveau de l'international, de rééquilibrer la mobilité des entrants et des sortants et de faire un lien entre la formation et la recherche. De même, la politique des langues paraît également devoir être reconsidérée et la place de l'enseignement des langues consolidée dans la future offre de formation.

# Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité  
et  
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil  
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : [franck.dibitonto@u-picardie.fr](mailto:franck.dibitonto@u-picardie.fr)

**Monsieur le Président**

HCERES  
2 Rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation  
LICENCE MENTION PSYCHOLOGIE

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LI180013478-018440-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'UFR Sciences humaines, sociales et philosophie à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les deux remarques suivantes

**Positionnement dans l'environnement**

« Le positionnement dans l'environnement reste un peu trop local. Le dossier ne mentionne aucun lien avec les entreprises, les hôpitaux de la région ou d'autres régions, ce qui est dommageable pour intégrer les étudiants dans des lieux de stages ».

Il existe de nombreuses relations avec les institutions, les hôpitaux et les entreprises de la région et des régions voisines, relations qui sont mentionnées dans le dossier master uniquement car pour l'instant les stages en Licence n'étaient pas obligatoires. Les structures présentées ci-après, en plus d'être des lieux de stage pour les étudiants, permettent également des contacts avec les professionnels qui pour certains interviennent dans les formations.

Les principales institutions régionales impliquées par les partenariats avec la Licence de Psychologie sont : le Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) d'Amiens : services de pédiatrie, de neuropédiatrie, pédopsychiatrie, de gériatrie, de neurologie, service alcoologie, ORL et Chirurgie cervico-faciale, Centre de Consultation de la Mémoire (C2M), Centre référence des troubles du Langage, Unité de soins Alzheimer, Centre de Ressources Autisme de Picardie (CRA), Centre Régional d'Éducation pour Déficients Auditifs (CREDA). Les Centres Hospitaliers (CH) de Ham, de Roye, de Montdidier, de Corbie, d'Abbeville (80) ; de Beauvais, de Creil, de Clermont, de Noyon, de Compiègne, de Senlis (60) ; ou encore de St Quentin, de Chauny, de Laon, de Soisson (02). Les Centres de rééducation et de réadaptation de Corbie (80), de Beauvais (60), et de Gauchy (02). Les maisons de retraite, EHPAD et centres de rééducations des groupes ADEF Résidences, KORIAN, ORPEA, et Noble-Age. Le SESSAD de Beauvais, IEM d'Amiens, Association Yves Lefèvre, RASED, Ecole régionale pour Déficients visuels, PEP 60 SAIDV, SESSD « le Tipi » Compiègne, Institution « Envol » Marly les Compiègne.

D'autres partenariats concernent également des institutions de la région Normandie et des départements Nord et Pas-de-Calais : les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Rouen (76), de Lille (59), de Reims (08), de Paris Henri-Mondor, les Centres hospitaliers (CH) de Lens, de Roubaix, de Valenciennes, de Laon, Clinique St Roch de Cambraix, les UEROS Nortraum (59) ou de Berck (62) ; les Centre de rééducation et de réadaptation (CRRF) de de la Fondation Hopale de Berck-sur-Mer (62) et de Fouquières-lez-Lens (62), et les CMP, CFF, SAMSAH, CLIC, MAIA, FAM, et ainsi que le Centre de revalidation clinique de Bruxelles (Belgique).

Il en va de même pour les entreprises. Nous développons des partenariats avec des entreprises, des cabinets et des institutions. Les principaux partenaires sont des grandes entreprises à dimension nationale (Valéo, Plastic Omnium, SNCF, Air France, Airbus...) et des PME régionales (secteur industriel, BPT, service...) ; administrations (hôpitaux, Conseil régional et départemental) ; cabinets de recrutement ou spécialisés en organisation et ergonomie ; services de santé au travail (interentreprises ou en mairie (Amiens, Dijon...)) ; associations d'intervenants dans le champ du travail, du handicap, de l'animation ou de la formation (Aract, UFCV, Agephip, IMS, Passage-pro...) ; structures de prévention et d'études de public en difficulté et précaire : C2OR, Cap Emploi, Mission locale, FNARS, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ademe, PLIE (Somme), Foyers de réinsertion.

## Equipe pédagogique

« Le tableau mentionne même plus de responsables que d'enseignants chercheurs (35 responsables pour un total de 31 enseignants-chercheurs titulaires) » :

La raison est que certains enseignants ont plusieurs responsabilités (ex. responsable de département et d'année, responsable des relations internationales et de Master)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université  
de Picardie Jules Verne**



**Mohammed BENLAHSEN**